

Note de conjoncture forêt- filière bois PACA - 03/04/2020

(Note de synthèse rédigée à l'issue d'une visioconférence regroupant des représentants de FIBOIS SUD, CRPF PACA, Union Régionale des Communes Forestières PACA, SEFSAM, Ordre de architectes PACA, DRAAF PACA, et avec les contributions écrites de Inova var biomasse, ONF Midi-Méditerranée, Conseil Régional PACA, COPACEL, Fédération du Bâtiment

Voir aussi en pièce jointe les résultats d'une enquête de conjoncture menée auprès des professionnels.

Contexte Général

Accès en forêt : toujours pas de difficultés signalées par les professionnels. Pas plus de contrôle que d'habitude.

Accès aux équipements de protection sanitaire (gels, masques, gants...) : toujours pas d'amélioration sur le terrain, la situation est bloquante pour de nombreuses activités. Les employeurs prennent des risques à poursuivre leurs activités alors qu'ils ne peuvent fournir des masques, du gel et éventuellement des gants à leurs collaborateurs qui devraient en avoir pour respecter les consignes (gestes barrières).

Une commande groupée de masques chirurgicaux et FFP2 a été effectuée par la FNB. Une vingtaine d'entreprises régionales (amont, première transformation) vont en profiter, mais ils ne seront livrés au mieux que vers le 10/15 avril.

Difficultés de déplacement : Pour les déplacements longue distance, la situation continue de s'améliorer concernant les services, l'hébergement et la restauration, mais des progrès restent à faire pour normaliser la situation.

A priori plus de problème d'approvisionnement en carburant (selon les entreprises interrogées par le SEFSAM), mais certaines évoquent des difficultés à s'approvisionner en lubrifiants indispensables pour le bon fonctionnement des systèmes hydrauliques et pour les moteurs 2 ou 4 temps de certaines machines.

Accompagnement / Mesures/ administratifs

Globalement, les entreprises de l'amont se sentent « accompagnées ». Les informations circulent bien, les cabinets comptables et les organismes bancaires sont réactifs.

Certaines reconnaissent les efforts en termes de réactivité et de simplification des démarches.

L'ordonnance n°306 du 25 mars 2020 suspend et/ou proroge les délais de nombreux actes administratifs pour la durée de la période du confinement + 1 mois (délais pour des obligations de faire, mais aussi délais pour l'obtention d'accords tacites). En cas de doute, se rapprocher de l'autorité administrative qui a pris la décision ou qui est en charge du dossier.

Dans le contexte de la crise Covid-19, l'Autorité de Gestion (Conseil Régional) est en train de réfléchir à un arrêté régional permettant de proroger toutes les conventions en cours, notamment les dossiers FEADER. Par exemple, la crise peut empêcher la réalisation dans les temps de certains projets de desserte forestière et certaines entreprises hésitent à investir dans des projets pour lesquels des financements ont été engagés.

Communication crise Covid-19 : les messages sont plus clairs pour l'amont et l'aval (cf courrier ministre de l'agriculture, plan de continuité de la filière, guide OPPBTP...), mais les conditions de reprise posent encore question à beaucoup.

Forêt

L'activité du DSF (Département Santé des Forêts), qui s'occupe du suivi sanitaire des forêts, est toujours maintenue. Les correspondants continuent, pour l'essentiel, leurs observations

Forêts privées : Les services du CRPF sont maintenus avec des aménagements. Le Conseil de Centre de mars est annulé, celui de juin avancé au 25 mai. L'équipe administrative est en télétravail. Les agents sont en confinement avec des attestations professionnelles qui leur permettent d'aller, seuls, sur le terrain 2-3 jours par semaine. Le fonctionnement est ralenti néanmoins. On ne rencontre plus physiquement les propriétaires.

Les gestionnaires peuvent envoyer les documents de gestion par PDF. Les coupes continuent de se faire, les PSG arrivent mais au ralenti. Les exploitants ont des demandes de certains propriétaires pour suspendre les coupes ; signer de nouveaux contrats est très difficile.

Forêts publiques : les agents administratifs et la plupart des managers de l'ONF sont en télétravail. Les ouvriers sylviculteurs et DFCl sont arrêtés, une demande de chômage partiel étant en cours pour la période allant du 18 mars au 14 avril. Une reprise progressive des chantiers est envisagée pour le 14 avril (date prévisionnelle maintenue y compris avec un éventuel prolongement du confinement) avec mise en place de mesures SST particulières. Les personnels techniques de terrain poursuivent leurs opérations individuelles, notamment la surveillance des coupes de bois. Les activités collectives : martelages, collecte de données pour les plans de gestion... sont actuellement suspendues. Mais il est également envisagé de les reprendre à partir du 14 avril (date également maintenue avec un éventuel prolongement du confinement).

L'activité d'exploitation bois façonnés sous-traitée à des ETF se poursuit à un bon niveau avec une réorientation sur les produits BI/BE et BO « haut de gamme ».

La prochaine grande vente publique de bois « régionale » prévue à Lourmarin le 19 mai reste programmée et pourrait se tenir dans une disposition 100% en ligne grâce au dispositif de ventes en ligne de l'ONF (selon évolution de la situation de crise). Cette vente sera maintenue ou décalée mais pas annulée conformément aux souhaits du SEFSAM. La publication en ligne du « catalogue » de vente est en cours pour permettre d'anticiper les visites de coupe.

DFCl : confirmation du risque de difficultés/retards dans la réalisation des obligations légales de débroussaillage, notamment pour des grandes infrastructures (voiries, réseaux); les entreprises publiques et privées de travaux étant en majorité en arrêt pour cause de coronavirus

Ressource et récolte forestière :

Les pépinières fonctionnent, le marché d'achat de plants lancé par l'ONF est en cours d'attribution.

Les ETF maintiennent les travaux en forêt, l'activité est réduite en particulier pour la partie bois d'œuvre (baisse du marché de l'export vers l'Italie, certaines scieries sont fermées ou en activités réduites).

Exploitants : la crise sanitaire nécessite de la réorganisation, mise en place des gestes barrières, procédures, actualisation du document unique...

L'activité Bois d'œuvre est toujours impactée dans les vallées alpines : fermeture de l'export italien en raison du confinement total imposé en Italie (fermeture de scieries), saturation des clients avec des bois scolytés, fermeture des clients due au Covid-19.

Certaines entreprises qui écoulent leur bois en majorité en Italie ont interrompu leurs livraisons. Le chômage partiel est utilisé.

Certains exploitants risquent d'avoir des difficultés de trésorerie très prochainement. La mesure de prêt garanti par l'Etat semble être fonctionnelle et rassure les entreprises.

De manière assez générale, les exploitants qui approvisionnent l'usine n'ont pas trop de difficultés pour le moment.

Des demandes d'entrepreneurs de travaux forestiers du Grand-Est pour réaliser des travaux en sous-traitance ont été enregistrées par des entreprises locales.

1^{ère} transformation :

Scieries : Les inquiétudes persistent : difficultés de trésorerie, emprunts en cours, assurances, échéance de paiement des bois achetés sur pied ou bord de route qui ne seront pas livrés, retard sur la livraison d'équipements commandés (pièces, machines...).

Arrêt total prévu pour une des scieries interrogées (clients à l'arrêt), donc arrêt approvisionnement.

D'autres scieries ont fortement ralenti leurs activités, notamment par baisse des commandes des professionnels ou des privés (variable selon « activités »). Conséquence sur l'approvisionnement des entreprises bois énergie, exemple de l'entreprise de granulés de La Roche des Arnauds dont l'approvisionnement dépend des connexes de la scierie arrêtée.

Pour certaines scieries, en l'absence des clients professionnels, redirection des flux en direct vers les particuliers venant s'approvisionner en local.

Emballage : La production de palettes pour le transport de matériaux est logiquement en baisse. Forte baisse d'activité et de CA enregistrés par les entreprises interrogées en caisserie industrielle et palettes.

Bois de chauffage : Beaucoup des entreprises interrogées répondent aux sollicitations des clients en ayant adopté des « mesures de bon sens » : rares clients acceptés dans les dépôts ou sous format « drive », livraison avec échanges limités entre livreurs et clients (commandes Internet ou mail, pas de contact sur place, paiements majoritairement par virement).

Les entreprises au sud (83 et 13) voient leur activité bois de chauffage à l'arrêt ou presque. Cela pourrait avoir un fort impact pour celles dont il s'agit de l'activité principale.

Transport

Bois - Le transport de bois fonctionne sans gros blocage

Les contrôles avec les autorités se passent bien, le dispositif est fonctionnel.

De façon ponctuelle, quelques ETF avec des activités d'abattage et débardage devraient suspendre leurs prestations car les bois débardés ne sont pas « dégagés » assez rapidement / trop d'avance donc chantiers « stoppés ».

Pièces détachées – Les fournisseurs de pièces détachées et les garages ont réduit voire interrompu leurs activités, les délais sont rallongés. Problématiques souvent remontés par les entreprises de l'amont dans l'enquête de conjoncture.

Contrôle poids lourd : Les camions ne disposant pas d'un contrôle réalisé et conforme ne peuvent pas circuler.

La situation complexe de la semaine dernière semble s'améliorer, par exemple reprise des activités des garages réalisant les contrôles dans le département des Hautes-Alpes.

Industrie papetière

L'usine FIBRE EXCELENCE de Tarascon tourne normalement avec un niveau d'approvisionnement en bois stable.

Dans le cadre de la gestion de crise sanitaire, les procédures spéciales mises en œuvre en début de crise ont été maintenues et renforcées avec :

- Mise en place du télétravail pour les personnes dont les missions le permettent
- Maintien du travail sur site pour les personnels de production avec renforcement des procédures sanitaires et de sécurité (prise de température à l'entrée de l'usine, gel hydroalcooliques, protections individuelles, augmentation de la fréquence de rotation des équipes de nettoyage, plexiglas de protection...)

Au niveau approvisionnement bois, on constate :

- Une réduction d'activité pour 70% des fournisseurs de produits connexes (=scieurs) qui fonctionnent en mode dégradé, ce qui implique une réduction des quantités de plaquettes arrivées en usine.
- Un maintien à ce stade de l'approvisionnement en bois ronds.

Industrie Biomasse

Inova la centrale de production d'électricité de Brignoles s'est organisée au niveau de son personnel sur site, ainsi que pour son approvisionnement afin d'assurer la continuité de service. La centrale de Brignoles est un élément de sécurisation de l'alimentation électrique de la région PACA. Il leur est demandé de maintenir l'activité.

- Concernant le personnel salarié de la centrale :
 - Mise en place du télétravail pour les personnes dont les missions le permettent (assistante, responsable appro, mobilisateur, ...)
 - Maintien du travail sur site pour les personnels de production mais en équipes réduites à 50% en moyenne (limiter les interactions et risque de propagation du Covid-19)
 - Renforcement des procédures sanitaires (gel hydroalcooliques, protections individuelles, désinfection des locaux, ...)
 - 3 salariés de la centrale sont confinés chez eux, par mesure de précaution (suspicion de Covid-19).
- Concernant l'approvisionnement des produits recyclés, une baisse des approvisionnements a été constatée cette semaine. La baisse devrait s'accroître la semaine prochaine.
- Du côté des produits issus de l'exploitation forestière, les approvisionnements en biomasse forestière ont été fortement réduits depuis le début du confinement. Les salariés sur la plateforme biomasse étant en nombre réduit, la reprise se fera doucement. Par ailleurs, les pièces de rechange et d'usure pour le broyeur ne sont plus livrées, ce qui va engendrer un risque d'arrêt du broyage sur la centrale.

Bois Energie :

Le Bois Energie enregistre une baisse d'activité, ponctuellement très forte pour certaines entreprises jusqu'à 80% de leur CA.

Les petites entreprises exclusivement dédiées au Bois Energie qui alimentent les petites chaufferies sont particulièrement en difficultés.

L'Union Régionale COFOR a sollicité les Maîtres d'ouvrage, pour garder la production en Bois Energie et ne pas passer sur l'appoint (solution de facilité pour la gestion : nécessité de présence sur la livraison des plaquettes)

Identifier les chaufferies qui tournent est difficile, si le besoin est faible le redémarrage ponctuel se fait à l'énergie d'appoint.

Concernant les machines, notamment les broyeurs, il y a des difficultés à être dépanné et l'acheminement de pièces de rechange venant principalement de l'Italie est problématique.

Construction bois :

Les négoces interrogés enregistrent une forte baisse d'activité et de chiffres d'affaires, des difficultés d'approvisionnement. Ils fonctionnent en équipe réduite, mettent en place les gestes barrières et activent les mesures d'aides à leur disposition.

Les entreprises de construction bois sont toujours en majorité fermées étant donné que les chantiers sont également fermés.

Néanmoins la volonté des employeurs et des collaborateurs est de reprendre l'activité. Les entreprises s'organisent pour repartir c'est mais compliqué compte tenu des conditions.

- Toujours des difficultés d'assurer la sécurité des salariés sur le chantier (distanciation sociale très compliqué sur certaines tâches, gel et masques indisponibles...)
- Les mesures barrières et adaptations des poste de travail et recommandations du guide OPPBTP (quand elles sont applicables) vont engendrer des surcouts, qui paye pour les financer ? Les marchés ne sont pas révisés. Les marges des entreprises sont déjà faibles et les trésoreries fragiles. Quels sont les entreprises qui vont pouvoir supporter ses surcouts ?

La remise en route du secteur du bâtiment ne va pas se faire en une semaine mais plusieurs mois.

Si les entreprises ne sont pas soutenues, il va y avoir de la casse.

En revanche, certaines entreprises chiffrant pour la reprise, les clients ont confiance. Les bureaux d'études des entreprises fonctionnent, le problème c'est faire repartir la production dans les temps et dans les prix d'avant.

Les architectes craignent un arrêt prolongé de l'activité, l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 ayant permis de proroger les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées avant le 12 mars 2020 et ce jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire. Il est à prévoir que la quasi-totalité des autorisations, dont les demandes sont en cours ou à venir, ne seront purgées de tout recours qu'au début 2021.

Précision des services de l'Etat : cette ordonnance a été prise avec une portée générique mais que la difficulté a bien été identifiée, liée aux procédures d'urbanisme et aux délais de recours, d'une gêne possiblement apportée à la relance d'activité en sortie de crise. Même si rien n'empêche de délivrer des permis de construire sans utiliser la totalité du délai apporté par l'ordonnance. Le ministère travaille en interne sur une ordonnance rectificative dans le sens de faciliter la relance.

Aides aux entreprises :

Les entreprises indiquent être bien informées des mesures. Elles sont toutefois également attentives et prudentes par rapport aux effets d'annonce. Des cabinets comptables et des organisations professionnelles invitent à « la prudence » quant à l'éligibilité ou non des entreprises pour bénéficier ou pas des mesures. Des contrôles seront réalisés ultérieurement et s'il est considéré que des entreprises n'étaient pas éligibles aux mesures de chômage partiel, il se pourrait qu'elles doivent rembourser.

La Région SUD indique que l'ensemble des aides économiques et instruments financiers de la Région sont mobilisés pour les TPE et PME – cadre éligible pour les entreprises de la filière bois - pour faire face à la crise : www.entreprises.maregionsud.fr.

PERSPECTIVES

La plupart des entreprises de l'amont sont inquiètes pour la suite. La plupart estiment qu'elles ont pu travailler à partir des commandes en cours en mars. Mais elles craignent les difficultés à venir dans les prochaines semaines (à compter de fin avril, mai ?).

Beaucoup d'entre elles ont déjà subi des difficultés pour être « dépannées », mais toutes font état de vives inquiétudes si de grosses pannes se produisaient (fabricants arrêtés, livraisons très aléatoires...).

Les entreprises de l'aval sont également inquiètes et craignent des difficultés de reprise.